

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu la demande de travaux d'un branchement en domaine public aux n° 31/33 rue du Docteur Bronquart par le SIDEALF réalisés par l'entreprise DUCROCQ TP – 8 Route de Drionville – 62380 NIELLES-LES-BLEQUIN

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La route sera barrée rue du Docteur Bronquart **du Lundi 27 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025** sauf commerces (coiffeur et banque).

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux entre le n° 25 et le n° 35 rue Bronquart **du Lundi 27 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025**.

Article 3 : Une déviation se fera par les rues Victor Hugo, Anatole France, Henri Russel, du 11 Novembre et avenue Bernard Chochoy.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 6 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur du SIDEALF
- Monsieur Simon DUCROCQ de l'entreprise DUCROCQ TP,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 20 Octobre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire

le **21 OCT. 2025**

